

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1 /06.11.2024

L’an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s’est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal.

Absents excusés : LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal.

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Tarifs location des salles des fêtes municipales – Année 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- annule la délibération n° 2 du 2 octobre 2024,
- fixe les tarifs des salles des fêtes municipales, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- précise que le tarif inclus le matériel (tables, chaises...) présent dans la salle qui sera installé et rangé par l’organisateur.

I – ASSOCIATION, PARTICULIERS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
1 – SALLE DES FETES DE CELLES		
Tarifs week-end	311,00 €	527,00 €
Tarif 1 jour en semaine	158,00 €	374,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	390,00 €	714,00 €
2 – SALLE DES FETES DE VERRINES		
Tarif week-end	181,00 €	365,00 €
Tarif 1 jour en semaine	88,00 €	272,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	225,00 €	501,00 €
3 – SALLE DES FETES DE MONTIGNE		
Tarif week-end	131,00 €	243,00 €
Tarif 1 jour en semaine	89,00 €	201,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	176,00 €	344,00 €
4- SALLE DES FETES DE ST MEDARD		
Tarif week-end	131,00 €	243,00 €
Tarif 1 jour en semaine	89,00 €	201,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	176,00 €	344,00 €

Caution pour nettoyage des salles : 300 €

Chèque de caution en cas de dégradations : 300 €

Vaisselle salle des fêtes de Saint-Médard : 26 €

II – ASSOCIATIONS, PARTICULIERS ET ENTREPRISES NE RESIDANT PAS DANS LA COMMUNE

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
1 – <u>SALLE DES FETES DE CELLES</u>		
Tarif week-end	580,00 €	796,00 €
Tarif 1 jour semaine	290,00 €	506,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	725,00 €	1 049,00 €
2 – <u>SALLE DES FETES DE VERRINES</u>		
Tarif week-end	582,00 €	766,00 €
Tarif 1 jour semaine	291,00 €	475,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	728,00 €	1 004,00 €
3 – <u>SALLE DES FETES DE MONTIGNE</u>		
Tarif week-end	336,00 €	447,00 €
Tarif 1 jour semaine	168,00 €	279,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	420,00 €	587,00 €
4 – <u>SALLE DES FETES DE SAINT-MEDARD</u>		
Tarif week-end	336,00 €	447,00 €
Tarif 1 jour semaine	168,00 €	279,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	420,00 €	587,00 €

Caution pour nettoyage des salles : 300 €

Chèque de caution en cas de dégradations : 300 €

Vaisselle salle des fêtes de Saint-Médard : 26 €

III – LOCATION POUR ACTIVITÉS COMMERCIALES OU A BUT LUCRATIF

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
1 – <u>SALLE DES FETES DE CELLES</u>		
½ journée	94,00 €	202,00 €
2 - <u>SALLE DES FETES DE VERRINES</u>		
½ journée	62,00 €	154,00 €
3 – <u>SALLE DES FETES DE MONTIGNE</u>		
½ journée	52,00 €	107,00 €
4 – <u>SALLE DES FETES DE ST MEDARD</u>		
½ journée	52,00 €	107,00 €

IV - TARIF LOCATION SALLE DE REUNION DE LA SALLE DES FETES DE CELLES-SUR-BELLE.

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Salle	72 €	144 €

Gratuit pour les entreprises celloises et les réunions internes des associations celloises.

V – INFORMATIONS DIVERSES

Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Une gratuité est accordée, à leur demande :

- deux fois par an pour les associations communales : une pour leur assemblée générale et une pour une manifestation ou une réunion.
- Une fois par an pour les collectivités locales de Mellois en Poitou ;
- Une fois par an pour les structures partenaires dans le cadre des labels ;
- Une fois par an, aux associations hors commune à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ;
- à chaque demande : pour le collège de Celles-sur-Belle, les écoles de la commune et les activités scolaires et périscolaires de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance

Pascal DENIS



Le Maire

Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal.

Absents excusés : LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, TALON Méлина, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal.

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Tarifs location salle des Jardins – Année 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- annule la délibérations n° 3 du 2 octobre 2024,
- fixe les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025,
- précise que le tarif inclus le matériel (tables, chaises...) présent dans la salle qui sera installé et rangé par l'organisateur.

Particuliers, associations et entreprises de la commune :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif week-end	65,00 €	191,00 €
Tarif 1 jour en semaine	42,00 €	167,00 €

Particuliers, associations et entreprises hors commune :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif week-end	141,00 €	266,00 €
Tarif 1 jour en semaine	84,00 €	209,00 €

Chèque de caution en cas de dégradations : 300 € - Chèque caution de nettoyage : 300 €

INFORMATIONS DIVERSES

Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Une gratuité est accordée, à leur demande :

- deux fois par an pour les associations communales : une pour leur assemblée générale et une pour une manifestation ou une réunion.
- Une fois par an pour les collectivités locales de Mellois en Poitou ;
- Une fois par an pour les structures partenaires dans le cadre des labels ;
- Une fois par an, aux associations hors commune à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ;
- à chaque demande : pour le collège de Celles-sur-Belle, les écoles de la commune et les activités scolaires et périscolaires de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS

Le Maire
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal.

Absents excusés : LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, TALON Méлина, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal.

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Tarifs de location de la salle de conférence Robert Dalban et de la salle d'exposition – Rue des Halles – Année 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- annule la délibération n° 4 du 2 octobre 2024,
- fixe comme suit les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025,
- précise que le tarif inclus le matériel (tables, chaises...) présent dans la salle qui sera installé et rangé par l'organisateur.

ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif 1 journée	270 €	454 €
Tarif ½ journée	172 €	283 €

ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES EXTERIEURES

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif 1 journée	412 €	596 €
Tarif ½ journée	260 €	371 €

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT POUR UTILISATION DU VIDEOPROJECTEUR

½ journée 218 €

EQUIPEMENT

Connexion Wifi : gratuit - Vidéo projecteur : inclus dans les tarifs ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Une gratuité est accordée, à leur demande :

- deux fois par an pour les associations communales : une pour leur assemblée générale et une pour une manifestation ou une réunion.
- une fois par an pour les collectivités locales de Mellois en Poitou ;
- une fois par an pour les structures partenaires dans le cadre des labels ;
- une fois par an, aux associations hors commune à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ;
- à chaque demande : pour le collège de Celles-sur-Belle, les écoles de la commune et les activités scolaires et périscolaires de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

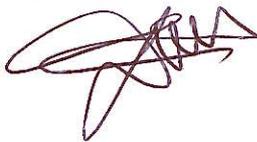
Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

Le secrétaire de séance

Pascal DENIS



Le Maire

Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 4 /06.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal.

Absents excusés : LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal.

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Tarifs de location de l'Abbaye Royale – Année 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Annule la délibération n° 5 du 2 octobre 2024
- fixe les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025,
- précise que le tarif inclus le matériel (tables, chaises...) présent dans la salle qui sera installé et rangé par l'organisateur.

I- ASSOCIATIONS, PARTICULIERS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Grande salle + salle à la cheminée + cuisine	612 €	796 €
Tarif jour supplémentaire :	306 €	490 €

II – ASSOCIATIONS, PARTICULIERS ET ENTREPRISES HORS COMMUNE

Location week-end

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Grande salle + salle cheminée + cuisine	2 601 €	2 828 €
Tarif jour supplémentaire vendredi ou lundi	936 €	1 163 €

Location en semaine

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Grande salle + salle cheminée + cuisine	1 353 €	1 539 €
Tarif jour supplémentaire	780 €	966 €

III – LOCATION VIN D'HONNEUR GRANDE SALLE – COMMUNE ET HORS COMMUNE

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif par jour	520 €	566 €

IV – PARC DE L'ABBAYE POUR VIN D'HONNEUR

Gratuit

V – LOCATION DE LA CUISINE POUR CONFECTION DE REPAS

Tarif par jour : 67 €

VI – SALLE ATELIER 2^{ème} ETAGE

(pour dispenser des formations ou stages payants organisés par les associations utilisatrices) :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif par jour	38 €	84 €

VII – TARIFS ASSOCIES POUR TOUT TYPE DE LOCATION

(sauf séminaire d'entreprises)

Caution pour le nettoyage : 500 €

Caution en cas de dégradations : 500 €

VIII – INFORMATIONS DIVERSES

Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Une gratuité est accordée, à leur demande :

- deux fois par an pour les associations communales : une pour leur assemblée générale et une pour une manifestation ou une réunion.
- Une fois par an pour les collectivités locales de Mellois en Poitou ;
- Une fois par an pour les structures partenaires dans le cadre des labels ;
- Une fois par an, aux associations hors commune à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ;
- à chaque demande : pour le collège de Celles-sur-Belle, les écoles de la commune et les activités scolaires et périscolaires de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 5 /06.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal.

Absents excusés : LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, TALON Méline, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal.

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Tarifs location des salles aux collectivités et entreprises – Année 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'annuler la délibération n° 19 du 2 octobre 2024,
- de mettre à la disposition des entreprises et collectivités, syndicats de Mellois en Poitou et aux organismes auxquels elle adhère dont le siège est situé hors Mellois en Poitou
- pour des réunions en semaine,
- l'ensemble des salles de la commune,
- que le tarif inclus le matériel (tables, chaises...) présent dans la salle qui sera installé et rangé par l'organisateur,
- aux tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2025 :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Réunion en semaine toutes les salles	106 €	322 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal.

Absents excusés : LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, TALON Méline, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal.

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Avenant au marché de la zone de l'Aumônerie

Par délibération en date du 10 juillet 2024, le conseil municipal a attribué les trois lots du marché d'aménagement de la zone de l'Aumônerie :

Lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1 - VRD	Eiffage Route Sud-Ouest	102 345,40 €	122 814,48 €
2 - Aménagements paysagers, génie végétal et mobiliers	EIVE	55 873,30 €	67 047,96 €
3 - Passerelles	ID VERDE	60 440,00 €	72 528,00 €
TOTAL		218 658,70 €	262 390,44 €

Au cours des travaux, il s'avère nécessaire de passer un avenant avec l'entreprise Eiffage

Lot	Base HT	Avenant HT	Total marché HT	Total marché TTC
1 - VRD Eiffage	102 345,40 €	+ 8 585,00 €	110 930,40 €	133 116,48 €

Le nouveau montant total du marché de la zone de l'Aumônerie s'élève à 227 243,70 € HT soit 272 692,44 € TTC.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au lot 1 « VRD » avec l'entreprise Eiffage, indiqué ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à cet avenant.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Le Maire
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal.

Absents excusés : LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, TALON Méline, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal.

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Décision modificative sur le budget « commune »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative du budget « commune » ci-dessous :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		VOTE DU CONSEIL	RECETTES INVESTISSEMENT		VOTE DU CONSEIL
Chapitre 042: opérations d'ordre		22 000,00 €	Chapitre 040 : Opérations d'ordre		22 000,00 €
6811 : Dot amortissement		22 000,00 €	28128 : Autres aménagement de terrains		3 000,00 €
Chapitre 011 : Charges à caractère général			281578 : Autre matériel technique		1 000,00 €
60612 : Energies électricité		- 22 000,00 €	28158 : Autre inst mat et outillage		3 500,00 €
			281828 : Autre matériel de transport		6 000,00 €
			281838 : Autre matériel informatique		1 000,00 €
			281848 : Autre mat de bureau et mobilier		5 000,00 €
			28188 : Autres		2 500,00 €
			Chapitre 013 : Subventions d'investissement		
			1328 : Autres		-22 000,00
DEPENSES INVESTISSEMENT		VOTE DU CONSEIL	RECETTES INVESTISSEMENT		VOTE DU CONSEIL
Chapitre 041: opérations patrimoniales		151,00 €	Chapitre 041: opérations patrimoniales		151,00 €
2111 : Terrains nus	150,00 €		1328 : Autres	150,00 €	
2112 : Terrains de voirie	1,00 €		1328 : Autres	1,00 €	
DEPENSES		VOTE DU CONSEIL	RECETTES		VOTE DU CONSEIL
012 - Charges de personnel		5 000,00 €	013 - Atténuation de charges		5 000,00 €
64111 : Personnel titulaire		5 000,00 €	6419 : Rembt rémunération personnel		5 000,00 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS

Le Maire
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal.

Absents excusés : LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, TALON Méline, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal.

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : **Décision modificative sur le budget « lotissement des poètes »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative du budget « lotissement des poètes » ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement

011 : Charges à caractères général

605 – Travaux	-300,00 €
627 – Services bancaires et assimilés	+300,00 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance,
Pascal DENIS



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 9 /06.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal.

Absents excusés : LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal.

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Cession d'un terrain aux Ombrails

Par courrier en date du 11 juillet 2024, M. BERNARD Loïc a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle AC 126, d'une superficie de 2 052 m², située aux Ombrails à proximité de son domicile.

La Direction Départementale des Finances Publiques a estimé la valeur du bien situé en zone A du Plan Local d'Urbanisme à un montant de 660 € (réf. 2024-79061-58962). Compte tenu du prix pratiqué récemment sur des parcelles agricoles, il est proposé de fixer le prix de vente à une valeur arrondie de 719 € (0,35 € le m²).

Par courriel du 20 octobre 2024, M. BERNARD Loïc a fait part de son accord sur le prix de vente de 719 €.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (CROMER M.),

- Décide de céder la parcelle communale cadastrée AC 126, à M. BENARD Loïc,
- Fixe le prix de vente à 719 €, hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur,
- Charge Maître FRAYSSE, notaire à Celles-sur-Belle, de la rédaction de l'acte de vente,
- Autorise Madame le Maire à signer les pièces relatives à cette vente.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.



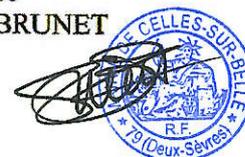

Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 /06.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROON Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal.

Absents excusés : LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal.

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Convention fourrière canine Animal'Or

Il est proposé au conseil municipal de conventionner avec la fourrière canine « ANIMAL'OR » de Mairé l'Evescault à partir du 1er janvier 2025 pour 3 ans.

La fourrière accueille les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune.

La prestation comprend :

- La capture des chiens errants ou en état de divagation sur la voie publique et leur transport en fourrière ;
- La capture des chiens dangereux ;
- La capture des chiens non errants sur la voie publique mais dont le propriétaire est défaillant sur réquisition du Maire.

En contrepartie des prestations de la fourrière de ANIMAL'OR, la commune de Celles-sur-Belle s'oblige à une participation annuelle financière. Le montant forfaitaire de l'indemnité pour la réalisation des prestations susvisées est fixé à 1,50 € TTC par an et par habitant. Le nombre d'habitants pris en compte sera celui authentifié chaque année par décret (population municipale).

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confie la prestation de fourrière à ANIMAL'OR pour trois ans à partir du 1^{er} janvier 2025 ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention jointe à la présente note de synthèse.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.



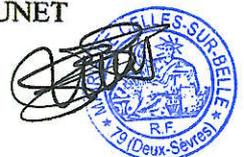
Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11 /06.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal.

Absents excusés : LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal.

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Dénomination chemin de Bourdevert

Dans le cadre de la mise à jour de la base d'adressage et pour éviter les erreurs entre le chemin du Sentier à la Mouline et la rue du Sentier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renommer le chemin du Sentier à la Mouline : chemin de Bourdevert,



- charge Mme le Maire de communiquer cette information aux services concernés.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS

Le Maire,
Sylvie BRUNET

Le Maire
Sylvie BRUNET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12 /06.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal.

Absents excusés : LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, TALON Méline, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal.

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Syndicat Mixte du bassin Versant de la Sèvre Niortaise

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise sollicite la nomination au sein du Conseil Municipal, par voie délibérative, d'un représentant qui siègerait au sein de la ou des Commissions géographiques du ou des bassins hydrauliques de notre secteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de nommer M. Pascal BRETONNIER en tant que représentant pour siéger au sein de la ou des Commissions géographiques du ou des bassins hydrauliques de notre secteur,
- charge Mme le Maire de communiquer cette information au syndicat.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

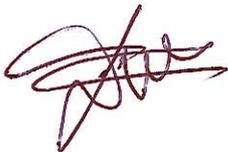
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET,

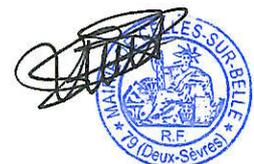


Conforme à l'original

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13 /06.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal.

Absents excusés : LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, TALON Méлина, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal.

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Elaboration du PLUi-H par la communauté de communes Mellois en Poitou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 153-45 à L.153-48, R. 104-12 et les articles R. 104-33 à R. 104-37,

Vu le pacte de gouvernance du Mellois en Poitou approuvé par le conseil communautaire du 27 mai 2021,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Celles-sur-Belle, approuvé le 11 avril 2013, ayant fait l'objet de deux procédures de modifications simplifiées n°1 et n° 2 approuvées le 27 octobre 2016,

Vu l'arrêté N°A202411 du Président du Mellois en Poitou en date du 7 juillet 2024, engageant la procédure de modification simplifiée n° 3 du PLU de Celles-sur-Belle,

Vu le projet de modification simplifiée n° 3,

Vu la demande d'avis conforme n°KPPAC-2024-16359 et ses annexes, transmis à la MRAEe le 5 août 2024, dont l'auto-évaluation a conclu à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale de la modification simplifiée n° 2 du PLU de Celles-sur-Belle, Vu l'avis conforme N°MRAe 2024ACNA109 de la MRAe de Nouvelle-Aquitaine en date du 30 septembre 2024, sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale de la procédure de modification simplifiée n° 3 du PLU de Celles-sur-Belle,

Considérant que le projet de modification simplifiée n° 3 du PLU de Celles-sur-Belle a pour objectifs de :

- Corriger des erreurs de zonage :

→ sur le lotissement des Poètes, en reclassant une partie de la zone US en 1AU,

→ concernant deux habitations isolées, l'une en zone A, l'autre en zone N, reportées en sous-secteur Ah ou Nh, alors qu'elles étaient déjà existantes avant l'approbation du PLU en 2013,
→ Réduire une zone N, afin d'intégrer en zone UB une construction légalement autorisée par le précédent PLU de 2003,

- Supprimer l'emplacement réservé n°5, dont la réalisation est abandonnée sur ce périmètre ;

Considérant que, conformément à l'article R. 104-12 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification simplifiée n°3 a fait l'objet d'un examen au cas par cas ad-hoc, afin d'évaluer la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale de ladite procédure ;

Considérant qu'au regard de l'analyse de la sensibilité environnementale du territoire, notamment des périmètres concernés et des caractéristiques de l'impact potentiel de la procédure de modification simplifiée n°3 sur l'environnement, présentées dans le dossier d'examen au cas par cas ad-hoc, l'auto-évaluation a conclu que la réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire, car les modifications :

- Sont compatibles avec les objectifs et ambitions inscrites au PADD, qui restent inchangés : elles n'ouvrent pas de secteur à l'urbanisation et portent sur la correction d'erreurs de zonage ;
- Les dispositions réglementaires qui encadrent les STECAL (Nh et Ah) permettent des évolutions du bâti existant dans un cadre très limité ;
- N'entraînent pas la consommation d'espaces naturels ayant un intérêt notable vis-à-vis de la biodiversité et n'augmentent pas l'exposition des populations à des nuisances ou des pollutions ;

Considérant que la Mission Régionale d'Autorité (MRAE) a confirmé cette conclusion dans son avis conforme N° MRAEe 2024ACNA109,

Considérant qu'au regard de l'article R. 104-33 du Code de l'Urbanisme, la communauté de communes Mellois en Poitou doit prendre une décision relative à la réalisation ou non d'une évaluation environnementale de la procédure de modification simplifiée n° 3 du PLU de Celles-sur-Belle,

Considérant qu'au regard des éléments susmentionnés, il n'y a pas nécessité de réaliser une évaluation environnementale de la modification simplifiée n° 3 du PLU de Celles-sur-Belle ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (BEDON C.),

- Décide d'émettre un avis favorable à la décision du conseil communautaire de ne pas procéder à une évaluation environnementale de la procédure de modification simplifiée n° 3 du PLU de Celles-sur-Belle,
- Dit que la présente délibération sera transmise au Préfet et au Président du Mellois en Poitou et affichée pendant un mois en mairie.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.


Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS


Le Maire
Sylvie BRUNET


DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 14 /06.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal.

Absents excusés : LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, TALON Méline, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal.

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Création d'un poste dans le cadre d'un avancement de grade

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent des services techniques en charge de la maçonnerie, peut bénéficier d'un avancement de grade.

Afin de pouvoir le nommer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un poste adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 1er décembre 2024.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15 /06.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROn Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal.

Absents excusés : LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, TALON Méline, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal.

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Conclusion d'un contrat d'apprentissage dans la collectivité

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et notamment son chapitre II,

Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 modifié pris en application de la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 susvisée,

Vu l'avis du comité social technique en date du 8 octobre 2024,

CONSIDÉRANT, la volonté de recourir à de tels contrats dans la collectivité, pour permettre à des personnes âgées de 16 à 25 ans (*sauf dérogations*) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans les services de la collectivité.

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : objet.

De recourir à l'apprentissage au sein de la collectivité dans les services dont les besoins auront été recensés.

Article 2 : encadrement.

De nommer un maître d'apprentissage, dans le service concerné. Il aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti(e) des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le centre de formation. A ce titre, il bénéficiera de la nouvelle bonification indiciaire de 20 points.

.../...

Article 3 : rémunération.

Selon son âge, le diplôme préparé et la durée de la formation, l'apprenti percevra une rémunération équivalente à un pourcentage du SMIC.

L'apprenti sera affilié au régime général de la sécurité sociale et au régime complémentaire IRCANTEC.

Les exonérations de charges salariales, CSG et CRDS lui seront automatiquement appliquées. L'Etat prendra en charge une partie des charges patronales.

Chaque fois que nécessaire, il sera vérifié si le dispositif peut bénéficier d'aides financières (Conseil général, régional, FIPHFP...).

Article 4 : inscription des crédits.

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 5 : exécution.

Madame le Maire est autorisée à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.




Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire
Sylvie BRUNET




DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 16 /06.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal.

Absents excusés : LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal.

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Rapport d'activité 2023 de la communauté de communes Mellois en Poitou

Le rapport annuel 2023 sur l'activité de la communauté de communes Mellois en Poitou a été présenté aux membres du conseil municipal.

Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du code général des collectivités territoriales.

Vu le rapport sur l'activité de la communauté de communes Mellois en Poitou pour l'année 2023,

Le conseil municipal en a discuté et n'a formulé aucune remarque.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire
Sylvie BRUNET




DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17 /06.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAUULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROON Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal.

Absents excusés : LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal.

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Rapport d'activité 2023 – Assainissement non collectif et collectif

Le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif et collectif de la communauté de communes Mellois en Poitou a été présenté aux membres du conseil municipal.

Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du code général des collectivités territoriales.

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif et collectif de la communauté de communes Mellois en Poitou pour l'année 2023,

Le conseil municipal en a discuté et n'a formulé aucune remarque.

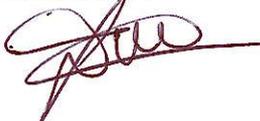
Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.


Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance
Pascal DENIS



Le Maire
Sylvie BRUNET